



## Des militants font le procès de la pub

L'avocat général de la cour d'appel de Lyon a requis hier 300 euros d'amende avec sursis à l'encontre de deux militants antipub auteurs de « dégradations volontaires », dispensés de peine par le tribunal de police.

En janvier 2007, Bertille Darragon et Raphaël Colombier, membres des Déboulonneurs, un collectif qui milite pour la limitation de la publicité dans l'espace public, avaient inscrit « Consomme, polluée » à la peinture sur un panneau JCDecaux du cours Vitton (6e). « Ils ont eu un geste socialement utile pour résister à l'invasion publicitaire qui crée un danger certain », a estimé leur avocat, plaidant la relaxe au nom de « l'état de nécessité ». Les Déboulonneurs ont fait appel à trois témoins (une diététicienne, une enseignante et un médecin) pour dénoncer « les dangers de la publicité ». La décision sera rendue le 11 juin.



### En ce moment à la une

- ▶ Les dernières nouvelles du séisme en Chine
- ▶ Fourniret doit parler des faits
- ▶ Ribéry dit au revoir à Oliver Kahn... Un supporter du Zénit poignardé...
- ▶ Le service minimum, ce n'est pas pour jeudi
- ▶ Toutes les infos de la Croisette

F. C. - ©2008 20 minutes